L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
[No. 81, rue de Chartres.]

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $ 5
L'abonné se pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un ou plus nombre de fois, seront payées d'avance, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le prix de chaque souscription aux avis et limite aux annonces qui ne seront pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846 de tous les avis de vente, dans l'ordre du 16 mars 1843, au prix de LE PIANTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, tant en chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
WM. DE RUSS, Trésorier de l'État.
ROBT. C. NICHOLAS.
re 1 Ba

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur du marchand DOCTOR WATSON, Sajenante Willis Mann, ayant reçu réparation par [illegible] partira positivement aujourd'hui lundi, 20 Avril, à l'heure P. M. précise. Le fret et des passagers [illegible] Marais-Gaillot, la Nouvelle Iberie, Franklin, Centerville, Pont-Neuf, Côte-Gelée, où il prendra [illegible] Pour le reste du fret et passage, s'adresser à bord, ou à Cotton, quai de Carondelet.
JOHN HALL,
No. 1, Front Levee.
N. B. Le Doctor Watson [illegible] Bayou Plaq[illegible] Bayou Sarasota, Bayou Chene, Calcasieu et Sabine.

POUR LE BAYOU GLAZE.—Le Chandelier BELLE OF OLD VIRGINIA, partira aujourd'hui lundi, 20 courant, à 5 heures P. M. précises, pour Lake aux Huitres. Pour le fret et passage, s'adresser à bord, ou à la Pointe de Gelée.
W. G. GILLA
90 St Louis.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur BIG BUWHEED, capitaine G. Ra[illegible] partira pour le port ci-dessus, [illegible] Mardi, 21 courant. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Pierre Soulé, place [illegible] ou au Capitaine.
J. M. SCOTT.

POUR LA BELLE CREOLE.—Le vapeur BELLE CREOLE, [illegible] partira positivement demain à 5 heures P. M. précises. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. CALL, 90 Commune.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur BIG BUWHEED, capitaine G. Ra[illegible] partira pour le port ci-dessus, [illegible] Mardi, 21 courant. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Pierre Soulé, place [illegible] ou au Capitaine.
J. M. SCOTT.

POUR LA BELLE CREOLE.—Le vapeur BELLE CREOLE, [illegible] partira positivement demain à 5 heures P. M. précises. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. CALL, 90 Commune.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LES PASSAGES ET LE FRET.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baker.
Maintenant ce bateau passe partie entre ces ports, à partir du lundi, le 16 courant, et continuera jusqu'à nouvel ordre, à partir des ordres du Bureau de la Poste